

Coronavirus (COVID-19)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – Code 01 + Hebdos

Pandémie de COVID-19

Un service de placement plus efficace pour les employeurs et les employés dans les secteurs prioritaires

Québec, le 21 avril 2020. – Les entreprises correspondant aux services et activités prioritaires peuvent dès maintenant transmettre l'information concernant leurs besoins urgents en matière de main-d'œuvre, laquelle sera présentée, après une analyse express, dans une nouvelle section du site Québec.ca. La plateforme transitoire, qui a fait l'objet d'une annonce par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, représente une réponse rapide aux besoins liés au recrutement des employeurs, qui font face à de nouveaux défis à cause de la pandémie actuelle de COVID-19. Il s'agit d'une solution temporaire.

L'objectif est de venir en aide aux entreprises déclarées prioritaires qui sont à la recherche de main-d'œuvre pour répondre à des besoins urgents. Ces entreprises pourront faire connaître rapidement, gratuitement et facilement les postes qu'elles ont à pourvoir. Une plateforme permanente plus complète sera dévoilée dans quelques semaines. Celle-ci remplacera le système de placement actuellement offert sur le site d'Emploi-Québec, pour lequel une refonte avait déjà été amorcée, notamment parce qu'il ne peut pas répondre à une demande importante.

En ligne sur Québec.ca

La plateforme transitoire est accessible sur le site Québec.ca. Les offres d'emploi y sont classées par région. Les recherches peuvent également se faire par mots-clés. Les entreprises qui pourront bénéficier de ce service sont celles qui sont déclarées prioritaires et dont les activités figurent dans la liste présentée sur le site Québec.ca, par exemple les entreprises de l'industrie de l'alimentation et de l'industrie du camionnage et les pharmacies.

Citation :

« Plusieurs entreprises prioritaires ont un besoin criant de main-d'œuvre pour répondre à une demande exceptionnelle. Nous devons les soutenir dans leurs démarches. C'est pour répondre à ce besoin urgent que nous mettons en place cette plateforme. Le personnel de mon ministère demeure également disponible pour soutenir les employeurs et pour faciliter l'embauche de main-d'œuvre. J'encourage les personnes à venir prêter main-forte à ces entreprises. Je suis persuadé que cet outil simple profitera aux entreprises, en plus de permettre de maintenir les activités économiques essentielles. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Faits saillants :

- Les entreprises correspondant aux services et activités prioritaires peuvent dès maintenant transmettre leurs offres d'emploi pour publication sur la plateforme temporaire, accessible au [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).
- Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'information sur cette plateforme peuvent en tout temps se rendre au [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) ou téléphoner au 1 800 463-2355.
- L'élaboration d'un service de placement en ligne simplifié et plus complet permettant le jumelage entre les entreprises aux prises avec des besoins urgents en matière de main-d'œuvre et les chercheurs d'emploi est en cours. La plateforme temporaire visée par l'annonce d'aujourd'hui sera remplacée par ce nouveau service lorsqu'il sera prêt à être utilisé.
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, pour prendre connaissance des règles à respecter en milieu de travail ou pour consulter la liste des services et activités prioritaires, rendez-vous au [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Pour en savoir plus sur ses activités, suivez le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les médias sociaux :

 facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec

 twitter.com/Gouv_MTESS

 linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec

- 30 -

Source : Caroline d'Astous
Attachée de presse
Cabinet du ministre du
Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale
et ministre responsable de
la région de la Mauricie
Tél. : 418 803-7563

Renseignements : Relations avec les médias
Direction des
communications
Ministère du Travail, de
l'Emploi et de la Solidarité
sociale
Tél. : 418 643-9796